

Association Départementale



**OCCE** AUTONOMES  
& SOLIDAIRES  
*pédagogie coopérative*

**ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE HAUTE MARNE**

Association Loi 1901

Siège social : Antenne I.U.F.M. – 4, rue du 14 Juillet  
52000 CHAUMONT

**Exercice clos le 31 août 2018**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**



Association Départementale


**OCCE** AUTONOMES  
& SOLIDAIRES  
*pédagogie coopérative*

## ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE HAUTE MARNE

Association Loi 1901

 Siège social : Antenne I.U.F.M. – 4, rue du 14 Juillet  
52000 CHAUMONT

Exercice clos le 31 août 2018

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

#### **Opinion avec réserve**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E de Haute Marne relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous les réserves décrites dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion avec réserves**

##### *Motivation des réserves pour limitations :*

- En raison de l'insuffisance des procédures de contrôle interne concernant l'enregistrement des produits et charges des coopératives et foyers coopératifs affiliés et de l'impossibilité de contrôler ces flux au moyen d'autres procédures, nous n'avons pas pu nous assurer que toutes les opérations sont enregistrées ;
- Comme le mentionne la note sur les règles et méthodes comptables de l'annexe, les coopératives et foyers coopératifs affiliés tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement. En conséquence, les éventuels immobilisations non amorties, stocks, charges à payer et produits à recevoir ne sont pas inscrits au bilan de clôture.

##### *Référentiel d'audit :*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance :*

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2017 à la date d’émission de notre rapport, et notamment nous n’avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

#### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre les points décrits dans la partie « Fondement de l’opinion avec réserves », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l’audit des comptes annuels de l’exercice.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d’ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les comptes de trésorerie.

#### **Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l’exception de l’incidence éventuelle des points décrits dans la partie « Fondement de l’opinion avec réserves », nous n’avons pas d’observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d’administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l’association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d’établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu’elle estime nécessaire à l’établissement de comptes annuels ne comportant pas d’anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou,



si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 16 janvier 2019

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux Comptes

000000

000000

**BILAN DE L'ASSOCIATION****OCCE DE HAUTE MARNE**

ACTIF	31.08.2018			31.08.2017	PASSIF	31.08.2018	31.08.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Logiciels informatiques	0	0	0	0	Fonds associatif	71 486	72 291
Terrains	0	0	0	0	Report à nouveau	691 158	683 575
Constructions	0	0	0	0	Résultat de l'association	-17 719	1 628
Installations et matériels d'activités	9 600	9 600	0	0	Subventions d'investissement	0	0
Autres immobilisations corporelles	3 239	3 239	0	100	<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>744 925</b>	<b>757 493</b>
Immobilisations en cours	0	0	0	0	<b>PROVISIONS ET FONDS DEDIES</b>		
Prêts OCCE	500	0	500	0	Provisions pour risques	0	0
Autres immobilisations financières	96	0	96	96	Provisions pour charges	0	0
					Fonds dédiés sur subventions	2 623	2 295
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>13 435</b>	<b>12 839</b>	<b>596</b>	<b>196</b>	<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>2 623</b>	<b>2 295</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
Stocks	2 492	0	2 492	1 864	Emprunts OCCE	0	0
					Emprunts & dettes financières	0	493
Coopératives et usagers divers	2 009	0	2 009	1 696	Fournisseurs	3 826	3 990
Comptes courants OCCE	0	0	0	5 047	Dettes fiscales et sociales	1 455	2 781
Autres créances (dont erreurs débitrices)	2 296	0	2 296	14 849	Comptes courants OCCE	50	0
Trésorerie	746 005	0	746 005	748 177	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	1 406	5 673
Charges constatées d'avance	888	0	888	897	Produits constatés d'avance	0	0
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>753 690</b>	<b>0</b>	<b>753 690</b>	<b>772 529</b>	<b>TOTAL DETTES</b>	<b>6 737</b>	<b>12 937</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>767 124</b>	<b>12 839</b>	<b>754 286</b>	<b>772 725</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>754 286</b>	<b>772 725</b>

**COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION****OCCE DE HAUTE MARNE**

	<b>2017/2018</b>	<b>2016/2017</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations perçues	300 799	298 048
Ventes de produits pour cessions	362 938	381 252
Prestations de service et animations	129 436	127 292
Subventions d'exploitation	257 941	265 865
Produits divers de gestion courante	130 080	111 401
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées	1 098	3 566
<b>TOTAL</b>	<b>1 182 292</b>	<b>1 187 424</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de fournitures à céder	219 532	245 651
Variation des stocks de fournitures à céder	-629	-4
Achats de fournitures administratives	624	840
Variation des stocks de fournitures administratives	0	0
Autres achats et charges externes	835 950	775 639
Impôts et taxes	937	926
Salaires	0	17 362
Charges sociales	109	2 388
Autres charges	103 439	100 829
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	27 189	29 441
Dotations aux provisions	0	0
Engagements à réaliser sur subventions affectées	1 426	2 295
<b>TOTAL</b>	<b>1 188 576</b>	<b>1 175 366</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>-6 285</b>	<b>12 058</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits des valeurs mobilières	7 120	6 012
Reprises sur provisions	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>7 120</b>	<b>6 012</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilées	0	0
Dotations aux provisions	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>	<b>7 120</b>	<b>6 012</b>
<b>RESULTAT COURANT (I + II)</b>	<b>835</b>	<b>18 069</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	45 893	43 661
Sur opérations en capital	0	0
Reprises sur amortissements et provisions	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>45 893</b>	<b>43 661</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	64 447	60 103
Sur opération en capital	0	0
Dotations aux amortissements et provisions	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>64 447</b>	<b>60 103</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>	<b>-18 554</b>	<b>-16 442</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)</b>	<b>-17 719</b>	<b>1 628</b>

## ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DE HAUTE MARNE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2018. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de *“permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe”*.

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	754 285,53 €	772 724,80 €
Résultat de l'exercice :	-17 718,73 €	1 627,56 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	177	187
dont coopératives et foyers agrégés :	177	187
dont coopératives et foyers non agrégés :	0	0
Nombre de coopérateurs :	14 443	14 675
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	4 535	3 496
soit un équivalent temps plein de	2	2 personne(s).

### 1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit globalement dans la continuité de l'exercice précédent. A noter une hausse des charges des activités éducatives des coopératives.

### 2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l' O.C.C.E..

#### 2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

#### 2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

#### 2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 30 213 € soit environ 2,55 % du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

### 3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

## OCCE DE HAUTE MARNE

### 4. NOTES SUR LE BILAN

<b>Fonds associatif :</b>	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
<b>Report à nouveau :</b>	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
<b>Résultat exercice :</b>	-17 718,73	{ dont dont dont dont	1 410,89 pour le siège départemental
			-19 129,62 pour les C.R.F. agrégés
<b>Autres créances :</b>	2 295,57	{ dont dont	2 230,00 pour le siège départemental
			65,57 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			3 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
<b>Autres dettes :</b>	1 406,45	{ dont dont	254,46 pour le siège départemental
			1 151,99 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			3 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
<b>Disponibilités :</b>	746 005,16	{ dont dont	72 890,16 pour le siège départemental
			673 115,00 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			3 802,91 par C.R.F. agrégé.

### 5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

<b>Dotation amortissements et gros équipement :</b>	27 188,75	{ dont dont	99,99 pour le siège correspondant aux amortissements
			27 088,76 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			153,04 par C.R.F. agrégé.
<b>Total des produits :</b>	1 235 304,82	{ dont dont	69 573,76 pour le siège départemental
			1 165 731,06 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			6 586,05 par C.R.F. agrégé.
<b>Total des charges :</b>	1 253 023,55	{ dont dont	68 162,87 pour le siège départemental
			1 184 860,68 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			6 694,13 par C.R.F. agrégés
<b>Résultat net moyen :</b>			-108,08 par C.R.F. agrégé.

### 6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	0,3	1,3
<b>Total</b>	<b>1,3</b>	<b>2,3</b>

### 7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Comptacoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	137	127
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	77 %	68 %
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	177	180
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	32	24
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	169	175
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100 %	100 %
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	2	2
Participants aux séances de formation (estimation)	30	32

000000

000000

## BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

## OCCE DE HAUTE MARNE

ACTIF	31.08.2018			31.08.2017	PASSIF	31.08.2018	31.08.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Logiciels informatiques	0	0	0	0	Fonds associatif	71 486	72 291
Terrains	0		0	0	Résultat du siege de l'association	1 411	-805
Constructions	0	0	0	0	Subventions d'investissement	0	0
Matériels d'activités	9 600	9 600	0	0	<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>72 897</b>	<b>71 486</b>
Autres immobilisations corporelles	3 239	3 239	0	100	<b>PROVISIONS ET FONDS DEDIES</b>		
Immobilisations en cours	0		0	0	Provisions pour risques	0	0
Prêts OCCE	500	0	500	0	Provisions pour charges	0	0
Autres immobilisations financières	96	0	96	96	Fonds dédiés sur subventions	2 623	2 295
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>13 435</b>	<b>12 839</b>	<b>596</b>	<b>196</b>	<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>2 623</b>	<b>2 295</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
Stocks	2 492	0	2 492	1 864	Emprunts OCCE	0	0
					Emprunts & dettes financières	0	493
Coopératives et usagers divers	2 009	0	2 009	1 696	Fournisseurs	3 826	3 990
Comptes courants OCCE	0	0	0	5 047	Dettes fiscales et sociales	1 455	2 781
Autres créances	2 230	0	2 230	14 108	Comptes courants OCCE	50	0
Trésorerie	72 890	0	72 890	57 481	Autres dettes	254	242
Charges constatées d'avance	888		888	897	Produits constatés d'avance	0	0
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>80 509</b>	<b>0</b>	<b>80 509</b>	<b>81 091</b>	<b>TOTAL DETTES</b>	<b>5 585</b>	<b>7 506</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>93 944</b>	<b>12 839</b>	<b>81 105</b>	<b>81 287</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>81 105</b>	<b>81 287</b>

## COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

*OCCE DE HAUTE MARNE*

	2017/2018	2016/2017
<b><i>PRODUITS D'EXPLOITATION</i></b>		
Cotisations perçues	30 465	29 497
Ventes de produits pour cessions	2 100	3 138
Prestations de service et animations	17 125	17 360
Subventions d'exploitation	10 884	30 574
Produits divers de gestion courante	3 447	10 282
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées	1 098	3 566
TOTAL	<b>65 119</b>	<b>94 418</b>
<b><i>CHARGES D'EXPLOITATION</i></b>		
Achats de fournitures à céder	1 410	2 490
Variation des stocks de fournitures à céder	-629	-4
Achats de fournitures administratives	624	840
Variation des stocks de fournitures administratives	0	0
Autres achats et charges externes	61 565	67 752
Impôts et taxes	937	926
Salaires	0	17 362
Charges sociales	109	2 388
Autres charges	1 895	5 539
Dotations aux amortissements	100	200
Dotations aux provisions	0	0
Engagements à réaliser sur subventions affectées	1 426	2 295
TOTAL	<b>67 437</b>	<b>99 788</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>-2 317</b>	<b>-5 370</b>
<b><i>PRODUITS FINANCIERS</i></b>		
Produits des valeurs mobilières	3 232	4 356
Reprises sur provisions	0	0
TOTAL	<b>3 232</b>	<b>4 356</b>
<b><i>CHARGES FINANCIERES</i></b>		
Intérêts et charges assimilées	0	0
Dotations aux provisions	0	0
TOTAL	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>	<b>3 232</b>	<b>4 356</b>
<b>RESULTAT COURANT (I + II)</b>	<b>915</b>	<b>-1 014</b>
<b><i>PRODUITS EXCEPTIONNELS</i></b>		
Sur opérations de gestion	1 222	419
Sur opérations en capital	0	0
Reprises sur amortissements et provisions	0	0
TOTAL	<b>1 222</b>	<b>419</b>
<b><i>CHARGES EXCEPTIONNELLES</i></b>		
Sur opérations de gestion	726	210
Sur opération en capital	0	0
Dotations aux amortissements et provisions	0	0
TOTAL	<b>726</b>	<b>210</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>	<b>496</b>	<b>209</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)</b>	<b>1 411</b>	<b>-805</b>



## ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2018, qui dégage un excédent de 1411 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août.

### 0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'Association Départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

### I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1<sup>er</sup> juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

### II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

#### 1. Immobilisations incorporelles et corporelles

##### a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	9 832,68			9 832,68
Agencements & aménagements divers	349,02			349,02
Matériel de transport				
Matériel informatique	2 593,03			2 593,03
Mobilier de bureau	64,00			64,00
Immobilisations en cours				
<b>Total</b>	<b>12 838,73</b>			<b>12 838,73</b>

##### b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Indiquer les différentes acquisitions, cessions et mises au rebut de l'exercice : Néant

##### c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	9 832,68			9 832,68
Agencements & amén. divers	10%	349,02			349,02
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	2 493,04	99,99		2 593,03
Mobilier de bureau	20%	64,00			64,00
<b>Total</b>		<b>12 738,74</b>	<b>99,99</b>		<b>12 838,73</b>

#### 2. Immobilisations financières

Parts sociales Casden  
Parts sociales BPALC

15.85  
80.00

Elements	Quantité 31/08/16	VENTE 17/18	SORTIE STOCK / ERREUR	ACQUISITIONS 17/18	QTE comptage physique au 31/08/18	Prix d'achat	Montant
Guides pédagogiques Agendas C2	0	3	-44		41	3,33 €	136,53 €
Guides pédagogiques Agendas C3	45	4	34		7	3,33 €	23,31 €
Agendas Coopératifs C1 RECHARGE	4				4	50,00 €	200,00 €
Agendas Coopératifs C1-chevalet	2				2	72,00 €	144,00 €
Agendas Coopératifs C1-MAGNETIQUE		1		6	5	85,00 €	425,00 €
Agendas C2 version 1	2	2			0	0,00 €	- €
Agendas Coopératifs C2 BLEUS	2	228	-288		62	1,67 €	103,54 €
Agendas Coopératifs C2 TARIF 2018	0		-17	150	167	1,70 €	283,90 €
Agendas Coopératifs C3 VERTS	114	99	-141		156	1,20 €	187,20 €
Fichiers Délégués Elèves	5				5	13,00 €	65,00 €
Fichier "Apprendre en jouant"	5				5	14,00 €	70,00 €
EQC antérieur à 05/06	67	11			56	2,39 €	133,84 €
EQC 07/08	13	4			9	8,96 €	80,64 €
EQC 09/10	33	7			26	5,86 €	152,36 €
EQC 10/11	1				1	6,82 €	6,82 €
EQC 12/13	9	4			5	4,20 €	21,00 €
EQC 14/15	6	4			2	5,86 €	11,72 €
EQC 15/16	3	2			1	9,07 €	9,07 €
EQC 16/17	24	14			10	7,33 €	73,30 €
EQF 08/09	35				35	2,43 €	85,05 €
EQF 13/14	9				9	2,80 €	25,20 €
EQF 14/15	39				39	3,28 €	127,92 €
EQF 15/16	22	1			21	3,34 €	70,14 €
EQF 16/17	7	1			6	2,86 €	17,16 €
EQF 17/18	0	63		70	7	4,25 €	29,75 €
Affiche "Droits de l'enfant"	6	4			2	5,00 €	10,00 €
<b>Total :</b>	<b>453</b>	<b>452</b>	<b>-456</b>	<b>226</b>	<b>683</b>		<b>2 492,45 €</b>

#### 4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	1 434,00		1 434,00
Autres usagers non adhérents	575,00		575,00
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
<b>Total</b>	<b>2 009,00</b>		<b>2 009,00</b>

#### 5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Néant

#### 6. Autres créances

Produits à recevoir

2 230,00

2 230,00


**7. Trésorerie**

Sicav de capitalisation	10 000.00
Chèques à encaisser	279.03
Banque Populaire	7 029.36
Livret A	43 172.85
CIC	10 611.66
Intérêts courus à recevoir	1 737.61
Caisse	59.63
	<b>72 890.16</b>

**10. Charges constatées d'avance**

A&E	540.00
Calendriers 2019	347.50
	<b>887.50</b>

**1. Fonds propres**

Le fonds associatif est le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

**2. Provisions**

Néant

**3. Fonds dédiés**

Erasmus Biesles	197,72		197,72	
Erasmus Doulevant	395,10		395,10	
Fond dédiés Erasmus Saint Blin	1 281,00	1 426,00	504,90	2 202,10
Fond dédiés Erasmus Macé	421,17			421,17

**4. Emprunts et dettes assimilées : Néant**

Nature	Durée et Taux	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Emprunt				
Découverts bancaires				
Autres emprunts				
<b>Total</b>				

**5. Fournisseurs**

Fournisseurs	416.78
Fournisseurs, factures non parvenues	3 408.78
	<b>3 825.56</b>

**6. Dettes fiscales et sociales**

Congés payés	0.00
Urssaf	0.00
Retraite complémentaire	0.00
Mutuelle	0.00
Uniformalion	0.00
BASSIN SEINE NORMANDIE	600.00
ETAT-CHARGES A PAYER	855.01
	<b>1 455.01</b>

**7. Comptes courants OCCE (crédeurs)**

Fédération Nationale	49.81
	<b>49.81</b>

**8. Autres dettes**

Charges à payer	254.46
	<b>254.46</b>

**9. Produits constatés d'avance**

Néant

**IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****1. Cotisations**

COTISATIONS	Exercice clos		Exercice précédent	
	enfants	adultes	enfants	adultes
 Nombre de coopérateurs	13621	822	13 867	808
Cotisation nationale par coopérateur	1,090 €	1,090 €	1,080 €	1,080 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,86 €	3,66 €	0,77 €	3,67 €
<b>COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES</b>	<b>26 560,95</b>	<b>3 904,50</b>	<b>25 653,95</b>	<b>3 838,00</b>
Cotisations versées à la Fédération	14 846,89	895,98	14 976,36	872,64
<b>COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION</b>	<b>14 846,89</b>	<b>895,98</b>	<b>14 976,36</b>	<b>872,64</b>

## 2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions Ministère Erasmus	1 426,00	10 935,00
Subvention agence de l'eau	1 890,00	2 520,00
Subvention état emploi ASP		12 619,42
Subventions conseil départemental		200,00
Subvention Conseil Régional sur projets	7 568,00	4 300,00
Subventions communes		
Autres subventions		
<b>Total</b>	<b>10 884,00</b>	<b>30 574,42</b>

## 3. Produits de gestion courante

Aides Fédération OCCE :

- Produits divers de gestion courante	450.01
- Aides reçues de la Fédération	2 996.99
	<b>3 447.00</b>

## 4. Produits exceptionnels

- Dons divers reçus	1 194.13
- Produits exceptionnels /exercice antérieur	28.17
	<b>1 222.30</b>

## 5. Charges exceptionnelles

- Charges exceptionnelles/opé.gestion	0.84
- Autres charge exceptionnelles	41.40
- Charges exceptionnelles/exercice antérieur	684.02
	<b>726.26</b>

## V - AUTRES INFORMATIONS

### 1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Néant

### 2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

### 3. Mise à disposition et bénévolat

#### a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par l'ESPE, de locaux dépendant de l'ESPE situé au 4 rue du 14 juillet à Chaumont (environ 15 m2).

#### b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 4 535 heures de travail valorisées à 124 712.50 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

### 4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

### 5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- Banque CIC :

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque CIC (convention du 02/09/2015). Le compte « centralisateur », pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	<b>Exercice clos</b>	<b>Exercice précédent</b>
Nbre de comptes mutualisés	47+1(siège)	47+1 (siège)
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	189 998,34 (au 12/12/2018)	161 948.40
Dont solde du siège	10 611.66 (au 31/08/2018)	3 072.76
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	545,11	593.15
Montant des impôts dus par l'AD	130,83	142.35
Montant des intérêts acquis nets après impôts	<b>414,28</b>	<b>450.80</b>
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%

- **Banque BPALC :**

Une seconde mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque BPALC (approuvée par l'Assemblée Générale du 07/02/2001).

	<b>Exercice clos</b>	<b>Exercice précédent</b>
Nbre de comptes mutualisés	129+1(siège)	128+1(siège)
Solde total des comptes mutualisés au 31/08		482 044.61
Dont solde du compte siège	7 029.38	1 598.81
Dont solde livret A	43 172.85	43 010.00
Montant des intérêts perçus sur livret A	321,66	58.95
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	2 365,32	3 452.91
Montant des frais de gestion	1 454,63	1 567.35
Montant des impôts dus par l'AD	806,18	556.97
Montant des intérêts acquis nets après impôts	<b>426,17</b>	<b>1 387.54</b>
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%